



Bruxelles, le 1^{er} août 2012

Information réglementée*

Communiqué de presse

Déclaration conformément aux dispositions de la loi sur la transparence

Tessenderlo Group (NYSE Euronext : TESB) communique les informations requises en vertu de l'article 15, §1er de la loi du 2 mai 2007, relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées.

Situation au 31 juillet 2012 :

Total du capital en circulation :	€ 153 400 000
Nombre total d'actions ordinaires en circulation :	30 616 513
Nombre total de droits de vote (déterminateur):	30 616 513
Nombre total de warrants en circulation:	1 158 069
(chaque warrant conférant à son titulaire le droit de souscrire à une action nouvelle ordinaire)	

Notification :

Conformément aux statuts de Tessenderlo Chemie SA, le seuil à partir duquel un actionnariat est tenu d'être déclaré a été fixé à 5%, ainsi que chaque multiple de 5%, à la hausse ou à la baisse. Les déclarations de participations importantes en vertu de la loi du 2 mai 2007 ou des statuts de Tessenderlo Chemie doivent être envoyées à philip.ludwig@tessenderlo.com, ainsi qu'à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) à l'adresse trp.fin@fsma.be.

Cette information est également disponible sur:

www.tessenderlo.com/investors/information_for_the_shareholder/capital_structure/

Tessenderlo Group est une entreprise internationale spécialisée dans l'alimentation, l'agriculture, la gestion des eaux et la valorisation des résidus biologiques. Le groupe emploie environ 7 500 personnes et est le leader de la plupart des marchés dans lesquels il intervient. Son chiffre d'affaires consolidé s'élevait à 2,1 milliards d'euros en 2011. Tessenderlo Chemie SA est cotée sur NYSE Eurolist d'Euronext Bruxelles (TESB) et reprise au Next 150 et au BEL Mid. Sociétés d'informations financières : Bloomberg : TESB BB – Reuters : TesBt.BR – Datastream : B : Tes.

Media Relations

Kathleen IWENS

☎ +32 (0) 478 664 555

Investor Relations

Philip LUDWIG

☎ +32 2 639 16 58

Site internet : <http://www.tessenderlogroup.com>

Ce **communiqué de presse** est disponible en français, anglais et néerlandais sur le site internet <http://www.tessenderlogroup.com> – rubrique 'News & Media'.

*L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.